

DECISION N° 395/20 /MINESEC/SG/DESG/CELES DU 22 SEPT 2020
PORTANT OUVERTURE D'UN LYCÉE BILINGUE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
Vu la circulaire N°48/MINEDUC/DESG/DETP du 06 novembre 1993 sur la structure canonique des établissements d'enseignement secondaire général et technique ;

DECIDE:

Article 1^{er}. - Est ouvert pour compter de l'année scolaire 2020/2021, le Lycée Bilingue d'Enseignement Secondaire Général ci-après :

REGION DU SUD

DEPARTEMENT	ARRONDISSEMENT	ETABLISSEMENT	NOMBRE DE CLASSES
DJA ET LOBO	MEYOMESSALA	Lycée Bilingue de MVOMEKA'A	01 LOWER SIXTH ARTS 01 LOWER SIXTH SCIENCES

Article 2.- Le chef dudit établissement est tenu de respecter les effectifs préconisés par la mesure exceptionnelle du MINESEC liée à la pandémie du Covid19 instruisant à 50 le nombre d'élèves par classe.

Article 3.- Le Délégué Régional et le Délégué Départemental des Enseignements Secondaires compétents sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de veiller à l'exécution de la présente Décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /.

Yaoundé, le **22 SEPT 2020**

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,



